

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/18

Objet : Indemnité de sinistre Josy Tourisme / Commune de Wintzenheim-Kochersberg

Vu le constat à l'amiable signé suite aux dommages causés à la gouttière et à la toiture de la Laube par le chauffeur de bus de Josy Tourisme, responsable du transport scolaire, le 5 septembre 2011 ;

Considérant que l'assureur de Josy Tourisme a reconnu la responsabilité de celui-ci et a indemnisé la commune par l'envoi d'un chèque pour rembourser les frais engagés par la commune pour réparer la gouttière et la toiture de la Laube ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE l'indemnité ;

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 583,65 € au compte 7788.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/19

Objet : Travaux de l'entrée sud du village – maîtrise d'ouvrage déléguée

Considérant que les travaux de l'entrée sud du village nécessaires et prévus pour l'année 2012 concernent la route départementale 228 ;

Considérant l'estimation prévisionnelle des coûts pour ces travaux tels que les crédits ont été inscrits au budget principal de la commune :

Mise en place de la voirie	127 400 € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage - BEREST	8 125 € HT
Réseaux de télécommunication	4 180 € HT
Réseaux d'électrification	17 560 € HT
Réseaux d'eau potable	8 370 € HT
Réseaux d'assainissement	8 370 € HT
TOTAL	174 005 € TTC

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité :

ACCEPTE la délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général pour la partie de la voirie départementale ;

AUTORISE le maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, convention qui :

- précisera le contenu de la mission et le programme des travaux ;
- définira les modalités d'intervention et la prise en charge financière des maîtres d'ouvrage respectifs ;

- régira l'ensemble des dispositions sur le déroulement de l'opération et ses avenants.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est évalué à 174 005 € HT (voir ci-dessus) selon la répartition suivante :

- La part communale : 136 705 € HT dont environ 20 000 € de subvention du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- La part départementale : 37 300 € HT.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/20

Objet : Travaux de l'entrée sud du village – extension du réseau d'eau potable

Vu la délibération n° 2012/11 du 16 mars 2012 adoptant le budget principal de la commune ;

Vu la délibération n° 2012/19 du 20 avril 2012 faisant état de l'estimation des coûts pour les travaux de l'entrée sud du village ;

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 11 septembre 2011 ;

Considérant que le conseil municipal a déjà approuvé les travaux et notamment par le vote des crédits au budget voté pour l'année 2012 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE la réalisation, rue Principale, des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 45 mètres pour un montant de 6 400 € HT;

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) dans le cadre de ses compétences transférées ;

S'ENGAGE à payer au SDEA, après achèvement des travaux, les participations urbanistiques attendues au titre des installations d'eau potable, dès envoi des avis des sommes à payer ;

DECIDE de financer ces opérations sur le budget principal 2012 de la commune par l'octroi d'une subvention exceptionnelle versée au SDEA ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/21

Objet : Mise en place d'un poteau incendie – rue Principale

Vu la délibération du conseil municipal ° 2012/20 du 20 avril 2012 prévoyant l'extension du réseau d'eau potable de la rue Principale ;

Considérant qu'un poteau incendie doit être implanté rue Principale dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable de cette même rue ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de mettre en place un poteau incendie, comme le propose le SDEA ;

S'ENGAGE à payer une participation forfaitaire d'un montant de 1550 € HT sur le compte 21538 « Réseaux d'eau potable ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/22

Objet : constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation d'équipements communaux dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.123-27 à L.123-31 ;

Vu le point discussions du procès-verbal (2°) de la séance du conseil municipal du 24 février 2012 relatif aux réserves foncières de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier ;

Considérant que lors de cette séance, la commune a émis le souhait de constituer des réserves foncières dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier en cours dans la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec extension sur la commune de Hohengoeft ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité :

DEMANDE, en application des articles du code rural et de la pêche maritime susmentionnés, que les terrains nécessaires à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, soient attribués à la commune dans le plan de l'aménagement foncier agricole et forestier aux emplacements numérotés et délimités suivant le plan ci-joint, d'une superficie totale de 2ha 57a 55ca représentant 22 646 points de l'aménagement foncier.

Ces réserves sont destinées à la réalisation des projets d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels suivants :

N° 1 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (protection de l'environnement et des paysages)
Lieu-dit : Untere Weiher

Section 17, parcelles entières n^{os} 81, 82, 84, 183, 184

N° 2 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (extension du cimetière communal et protection de l'environnement et des paysages)

Lieu-dit : Stephansgaessel

Section 17, parcelles entières n^{os} 51, 52, 53, 54

N° 3 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (extension de la salle des fêtes)

Lieu-dit : Zenthalt

Section 18, parcelle touchée en partie n° 13

N° 4 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (zone de loisirs)

Lieu-dit : Judengasse

Section 18, parcelles entières n^{os} 127, 128, 129, 130

Lieu-dit : Untere Bogen

Section 18 : parcelles touchées en partie n^{os} 137, 138, 139, 143, 166, 169
parcelle touchée en partie n° 165 (chemin d'exploitation)

Lieu-dit : Sieben

Section 18 : parcelles touchées en partie n° 124, 125, 126
parcelle touchée en partie n° 161 (chemin d'exploitation)

La commune dispose dans le périmètre des apports nécessaires.

Le conseil municipal prend note que la commune ne pourra ultérieurement solliciter de déclaration d'utilité publique que dans la mesure où les réserves foncières ainsi constituées seront soit épuisées, soit inadaptées aux équipements à réaliser.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/23

Objet : délibération modificative du budget principal n° 1

Vu la délibération n° 2012/11 en date du 16 mars 2012 adoptant le budget principal de la commune ;

Considérant que la commune a décidé d'acquérir, grâce à une subvention de l'amicale des pompiers, un défibrillateur à installer en extérieur ;

Considérant que des frais d'études relatifs à la rue des prés présents au compte 2031 doivent être intégrés aux frais de voirie au compte 2051-041 à la demande du trésorier ;

Le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Dépenses	Article 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 2 500 €
Recettes	Article 1328 Subventions d'équipement non transférables	+ 2 500 €
Dépenses	Article 2151-041 Réseaux de voirie – opérations patrimoniales	+ 646 €
Recettes	Article 2031-41 Frais d'études – opérations patrimoniales	+ 646 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité :

MODIFIE le budget conformément à la proposition du maire ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé de 419 502 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 avril 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2012.

Le Maire
Alain NORTH